

COMMUNIQUE DE PRESSE



Le Massif Central s'engage dans la gestion forestière durable !

Bonne nouvelle pour les propriétaires forestiers privés, les Régions, l'Etat et l'Europe s'engagent auprès des coopératives forestières dans l'aménagement des espaces forestiers des 6 territoires régionaux du Massif Central.

Dans le cadre des objectifs d'aménagement du territoire du Programme Opérationnel Massif Central et de la convention interrégionale de Massif « Massif Central », un appui exceptionnel est apporté, jusqu'en décembre 2010, aux producteurs forestiers de moins de 25ha d'un seul tenant pour établir un document de gestion forestière et de programmation.

La coopérative propose donc à ses adhérents l'établissement d'un Règlement Type de Gestion (RTG).

Ce document donne accès à une véritable gestion professionnelle de ses parcelles boisées et permet de :

- Mieux délimiter et connaître sa propriété (cartographie informatisée),
- Mettre en valeur son patrimoine, (programme prévisionnel de gestion)
- Assurer la santé, la croissance de ses peuplements, (suivi du programme)
- Pratiquer une gestion forestière durable dans un environnement réglementaire maîtrisé (référentiel PEFC),
- Accéder à tous les dispositifs fiscaux existants (droits successions, ISF, réductions d'impôts DEFI, aides publiques pour les travaux ...)

Pour de plus amples informations, contactez la coopérative CFBL (05.55.46.35.00)

michel.moulin@cfbl.fr